

**Demande d'autorisation d'affichage
portant sur les supports communaux**

Attention : demande à déposer à l'accueil de la mairie au MINIMUM 15 JOURS avant la manifestation.

Je soussigné (e) :

Demeurant

☎ : Mail :@.....

Représentant (l'association, le cirque) :

Date de l'événement, le cas échéant :

- Sollicite l'autorisation de disposer une affiche, banderole ou autre sur les supports destinés à cet effet : (Cocher le ou les lieux souhaités)
 - Place du Général De Gaulle (à proximité de la Poste),
 - Mail Robert Schuman
 - Sur la grille du muret face à l'église et proche de la Médiathèque
 - Au rond-point du Château situé à l'intersection du boulevard Sévigné, de la rue Georges Sand et l'allée du Plessis Sévigné,
 - A l'intersection de la rue d'Anjou avec l'Avenue de l'Europe (R.D. n 88).
 - Au rond-point de l'Europe

• A partir du : Jusqu'au :

• Format de l'affiche :

• Pour annoncer la manifestation suivante :

• Je m'engage à retirer l'affiche dans les (ex : 4) jours suivants la manifestation.

<u>LE DEMANDEUR</u>	<u>AVIS DE LA MAIRIE</u>	<u>Pour INFORMATION ET SUIVI</u>
Reconnait avoir pris connaissance des lieux autorisés pour l'affichage et s'engage à respecter ces indications (1)	Favorable	- Centre technique municipal
Date :	Défavorable	- Police rurale
Signature	Argentré du Plessis, Le	- Adjoint(s) concerné(s)
	Le (Maire ou adjoint)	

(1) En cas de non-respect de ce règlement, les services municipaux sont chargés de faire enlever les affiches et panneaux non conformes.

IMPORTANT
L'affichage sur le mobilier urbain et en dehors des lieux cités ci-dessus est formellement interdit.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de ARGENTRE-DU-PLESSIS, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour analyser la demande et autoriser l'affichage sur le mobilier urbain. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs et techniques de la commune. Les données sont conservées pendant toute la durée d'affichage du support.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de ARGENTRE-DU-PLESSIS, Madame BLAIRE, référente RGPD, 21 bis, rue Alain d'Argentré 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS, m.blair@argentre-du-plessis.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.